

## Compétences visées

*Revisiter ses pratiques professionnelles et son mode d'intervention pour garantir l'autodétermination des personnes accompagnées.*

## Objectifs et contenus

### **Comprendre l'évolution du droit et de la société dans la prise en charge des personnes en situation de handicap**

- L'évolution du cadre législatif français.
- Le modèle de prise en charge de la personne en situation de handicap en France.
- La mise en œuvre de la bientraitance dans les ESSMS.

### **Comprendre le concept d'autodétermination**

- Les origines de l'autodétermination.
- La définition du concept d'autodétermination.
- Le lien entre l'autodétermination et le handicap.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles autour de l'autodétermination.

### **Maîtriser les outils prenant en compte la personne, ses compétences, ses besoins et son environnement**

- L'évaluation de la mise en œuvre de l'autodétermination dans les ESSMS.
- La présentation des outils favorisant l'autodétermination.
- La mise en lien avec les outils déjà existants.

### **Mettre en place une organisation et un environnement favorisant l'autodétermination**

- La posture du professionnel.
- La conciliation entre la liberté et le risque chez l'utilisateur.
- L'articulation entre le collectif et l'autodétermination.
- La place de la famille dans le processus.
- La pair-aidance et son rôle dans l'autodétermination.

## Méthodes

- Apports conceptuels et méthodologiques.
- Construction d'outils de suivi.
- Analyse de Pratiques Professionnelles.
- Mises en situation.

## Personnes concernées

Tout professionnel du médico-social.

## Valeur ajoutée

Une démarche réflexive pratico-pratique qui s'appuie sur les pratiques des professionnelles pour faire émerger de nouveaux modes d'intervention et de nouvelles pratiques.

## Pré-requis

Aucun

## Dispositif d'évaluation

### L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

### Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) autodétermination, participation et citoyenneté 20222, HAS.
- Cadre de référence relative au déploiement de dispositifs de soutien à l'autodétermination et de facilitateurs, avril 2022, comité interministériel du handicap.
- L'autodétermination des personnes en situation de handicap, Note documentaire, CREA I ORS, mars 2023.

Mise à jour le : **18/03/2025**